

---

## NOS HONORAIRES

---

Nos Honoraires sont à la charge de l'acquéreur. Les honoraires pratiqués sont de 10% HT du montant net vendeur. Le montant Minimum est de 12 500€ HT ( 15 000€ TTC )

Les prix sont affichés TTC : Honoraires d'Agence Inclus + la TVA en vigueur (20% à ce jour).

Ils sont payables au jour de la cession sur les premiers fonds versés par l'acquéreur. Aucun honoraire de vente ne nous est dû sans la réalisation de l'affaire, sauf faute de l'une ou l'autre des parties.

Est à la charge de l'acquéreur les frais de notaire (ou avocat), d'expert-comptable, de droits d'enregistrement, de publicité foncière, ... ou tout autres frais autres que ceux relatifs à la vente les parties souhaiteraient engager.

---

## L'AVIS DE VALEUR

---

Lors de la mise en vente de votre affaire et afin d'effectuer un avis de valeur nous demandons à nos cédant un chèque de 460€ HT (552€ TTC)

Ce montant inclut l'étude approfondie de votre affaire ainsi que les frais de traitement.

Cette somme vous est restituée lorsque nous vendons votre affaire.

Nous sommes à votre disposition pour toute demande sortant du cadre de la vente :

- Valorisation pour cession à un collaborateur
- Estimation dans le cadre d'une succession
- Etc...

Pour toute question, l'équipe d'AgenceImmobiliereAcéder.com est à votre disposition par mail [ab@agenceimmobiliereaceder.com](mailto:ab@agenceimmobiliereaceder.com) ou par téléphone au 02 51 20 3000